



## **CODE D'ÉTHIQUE DE LA FAP CANADA**

### **OBJECTIF**

La Fondation Asie Pacifique du Canada (FAP Canada), créée en 1984 en vertu d'une loi du Parlement, est un groupe de réflexion indépendant à but non lucratif qui se consacre aux relations du Canada avec l'Asie. À ce titre, la Fondation mène des recherches, élabore des politiques et met en œuvre des programmes afin de soutenir les parties prenantes canadiennes publiques et privées qui collaborent avec la région de l'Asie-Pacifique ou qui y mènent des activités.

Au cœur de la mission et des objectifs de la Fondation se trouve le fait que celle-ci existe pour contribuer à l'intérêt public au Canada. La priorité de la FAP Canada à cet égard consiste à faire progresser les intérêts du Canada au sein de la région Asie-Pacifique en vue d'atteindre les objectifs mondiaux et nationaux du Canada. Conformément à cet engagement, la FAP Canada et ses employés mènent leurs activités en faisant preuve d'intégrité, d'indépendance et d'équité et selon les normes professionnelles, juridiques et éthiques les plus élevées.

### **PORTÉE**

Le code d'éthique suivant décrit la vision, la mission et les valeurs qui définissent les attentes en matière de comportement professionnel et éthique de la FAP Canada. Ces valeurs orientent les politiques internes. Nous nous attendons à ce que nos partenaires, nos boursiers de recherche et nos fournisseurs de services respectent des normes semblables.

#### *Énoncé de vision*

Que les entreprises, les gouvernements et les institutions considèrent la FAP Canada comme le chef de file national et mondial de l'élaboration de pistes d'action visant à aider les Canadiens à saisir les possibilités considérables qui les attendent en Asie.



### *Énoncé de mission*

Servir de catalyseur et de trait d'union dans les relations entre l'Asie et le Canada.

### *Énoncé de valeurs*

- **NEUTRALITÉ** : Nous nous limiterons au rôle d'intermédiaire honnête et servirons de source d'information et de conseils neutre, impartiale et indépendante.
- **INTÉGRITÉ** : Nous effectuons notre travail avec rigueur, responsabilité et transparence.
- **APPROCHE FACTUELLE** : Nous insistons pour que nos études et nos analyses soient fondées sur des données, conformément aux normes universitaires et industrielles internationales. Nous croyons que les décisions et les actions judicieuses se fondent sur les faits.
- **INCLUSIVITÉ** : Nous nous efforçons de composer une équipe diversifiée et de promouvoir les intérêts des groupes marginalisés, au Canada et en Asie, par des actions de sensibilisation et de défense.
- **PARTENARIATS POUR L'INTÉRÊT PUBLIC** : Pour relever les défis mondiaux, nous croyons que les partenariats entre gouvernements, entreprises et société civile sont un outil nécessaire et puissant.

Les employés de la FAP Canada ont le devoir de mettre en œuvre ces valeurs dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes et dans toutes leurs interactions professionnelles. Les employés doivent s'adresser à leur superviseur ou à l'équipe des ressources humaines s'ils estiment que certaines valeurs ne sont pas respectées.

### *Normes opérationnelles*

Les employés de la FAP Canada incarnent les valeurs de la Fondation au quotidien en suivant les normes opérationnelles suivantes :

- Maintenir un esprit de confiance envers ses collègues et les membres de l'équipe;
- Créer un environnement de travail axé sur la collaboration, la civilité et l'excellence;
- Maintenir un degré élevé d'engagement afin de faire avancer personnellement les choses;
- Gérer les problèmes et les préoccupations liés au travail de façon efficace, professionnelle et positive.
- Travailler et collaborer efficacement en vue d'atteindre un objectif commun;
- Communiquer clairement et efficacement avec les personnes au sein et en dehors de l'organisation.



### *Normes éthiques et professionnelles*

Les employés de la FAP Canada doivent, comme condition d'emploi, se conformer au code d'éthique de la FAP Canada en incarnant les valeurs et en adoptant les comportements attendus qui y sont précisés. Les employés qui n'adhèrent pas à ces valeurs ni à ces attentes s'exposent à des mesures administratives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

La FAP Canada et ses employés **DOIVENT** :

1. Livrer un travail de qualité de façon impartiale en faisant preuve d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance, afin de servir l'intérêt public.
2. Faire preuve de diligence pour utiliser les ressources de façon responsable, servir l'intérêt public et atténuer les risques et les conflits d'intérêts.
3. Se conformer à toutes les lois et à tous les règlements en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, les lois et les règlements en matière de santé et sécurité ainsi que les lois et les règlements régissant le travail.
4. Contribuer à la dignité et à la valeur de tous en faisant preuve de respect et d'équité envers tous.
5. Favoriser l'épanouissement professionnel et personnel des employés, chercher à leur offrir les possibilités nécessaires à leur réussite et s'efforcer de constamment améliorer la qualité de ses politiques, de ses programmes et de ses services.
6. Demeurer déterminés à générer une incidence sociale positive, y compris en favorisant l'avancement des droits de la personne, de la durabilité environnementale, de la réconciliation et de l'innovation.

Nous obligeons tous les employés à se conformer à ces normes.

La FAP Canada et ses employés **NE DOIVENT PAS** :

1. Tolérer tout acte de discrimination, de harcèlement, ni d'intimidation.
2. Tolérer les pots-de-vin, les cas de corruption, ni la fraude.
3. Tolérer toute violation des droits de la personne, tout dommage intentionnel à l'environnement, ni tout préjudice intentionnel pour la société.
4. Divulguer des renseignements confidentiels ou sensibles à des tiers.
5. Se porter candidat à une charge politique ni exercer des fonctions politiques sans obtenir préalablement la permission du président et chef de la direction de la FAP Canada afin de veiller à ce que les tâches qu'exercent les employés concernés au nom de la FAP Canada ne soient pas compromises du point de vue de l'impartialité.



### *Processus de signalement et de résolution*

Nous encourageons les employés de la FAP Canada qui ont des réserves quant aux décisions rendues à leur sujet en vertu du code d'éthique à discuter avec leur superviseur.

Lorsque des questions professionnelles ou éthiques se posent, les employés de la FAP Canada sont encouragés à aborder le sujet auprès de leur superviseur immédiat afin de tenter de résoudre le problème. Ils peuvent également demander de l'aide et des conseils à d'autres services de l'organisation. Les questions seront traitées de manière équitable et respectueuse. Un processus de dialogue et de médiation sera d'abord entrepris.

Dans les cas où un employé disposerait de renseignements portant à croire qu'un grave manquement au code d'éthique de la FAP Canada ait eu lieu, ce dernier peut porter la question à l'attention de son superviseur immédiat, du gestionnaire des ressources humaines ou des cadres de la FAP Canada.